

PROGRAMME D'ÉLÈVES RÉSIDENTS "UCHI DESHI"

Aikido de la montagne accepte en résidence au dojo un ou deux étudiant(e)s soucieux de se soumettre à un entraînement intensif. La durée minimum de séjour est de 6 mois. Priorité est donnée aux étudiant(e)s venu(e)s de l'extérieur du pays. Tout postulant(e) doit être âgé de 18 ans ou plus, détenir un grade de 3^e kyu ou plus et être recommandé(e) par son instructeur(trice). Il devra satisfaire aux conditions suivantes:

- résider au dojo, y prendre tous les cours et s'abstenir d'y recevoir des visites privées.
- exécuter bénévolement les tâches et menus travaux assignés par l'instructeur en chef.
- subvenir à ses besoins de subsistance: alimentation, habillement, literie ...
- acquitter la cotisation de membre du dojo au tarif général pour la durée de son séjour.

Aucun frais de pension n'est réclamé aux "uchi deshi" et le dojo leur offre gratuitement un coin pour cuisiner, une couchette dans les vestiaires et une lessiveuse. Un accès Wifi est disponible à certaines conditions.

Le français est d'usage courant au dojo et l'ignorance totale de cette langue constitue un handicap. Tout postulant est invité à remplir la demande ci-jointe, la faire accompagner d'une recommandation de son instructeur et l'adresser à Claude Berthiaume Shihan, instructeur en chef, aikido de la montagne

Appel de candidature pour le printemps 2017:

Nombre de places disponibles: 2

Date limite de dépôt de candidatures: 5 mars 2017

Demande d'adhésion d'élève résident "uchi deshi"

adresser à info@aikidodelamontagne.com

M. Mme

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Ville _____ Pays _____ Code _____

E-mail _____ date de naissance _____
aaaa / mmm / jj

Grade d'aikido _____ (prérequis: 3é kyu ou plus) date d'obtention _____

Dojo _____ Instructeur _____

Séjour à Aikido de la montagne

Date d'arrivée postulée _____

Durée du séjour demandée _____ (durée minimum: 6 mois)

Connaissance du français (à préciser) : _____

Je postule comme élève résident "uchi deshi" au dojo Aikido de la montagne à Montréal et j'accepte de me soumettre aux règles du dojo ainsi que les exigences particulières suivantes:

- résider au dojo et y prendre tous les cours.
- exécuter bénévolement les tâches et menus travaux assignés par l'instructeur en chef.
- subvenir à mes besoins de subsistance: alimentation, habillement, literie ...
- acquitter les frais de cotisation du dojo au tarif général en vigueur

Par ailleurs, je suis avisé que

- le dojo ne fournit aucune assurance, médicale ou autre
- l'instructeur en chef ou le conseil d'administration ont le droit de mettre fin à ma résidence " uchi deshi" à tout moment pour quelque raison que ce soit.

Je déclare vraies les informations que j'ai fournies , j'accepte les conditions précitées et je joins une lettre de recommandation de mon instructeur

Signature _____

date _____

*Note: Faire parvenir à Claude Berthiaume Shihan, instructeur en chef, Aikido de la montagne
3724 av. du parc, Montréal, Québec, Canada H2X 2J1, ou à info@aikidodelamontagne.com*